



En amont de l'ouverture des inscriptions pour l'édition 2022, le Comité Régional de Pilotage (CRPI) de l'événement a revu le montant de participation pour une meilleure équité entre les producteurs de la région et une meilleure lisibilité de la participation demandée à chacun. Après étude des modalités des autres territoires organisateurs, le CRPI a choisi de mettre en place le même système qu'en Drôme et Ardèche. Les nouveaux tarifs sont modulés selon 3 critères : la fréquentation, la production principale et la petite restauration. Le montant de la participation varie de 40 € à 120 €. L'ensemble de la participation est à régler avant l'événement. La rétrocession sur le chiffre d'affaires est supprimée. Pour toute question sur la tarification mise en place, n'hésitez pas à nous contacter : fermeenferme@civampaca.org

Critère 1 - Zones géographiques* :

1. A forte affluence – 40 €
2. Moyenne affluence – 30 €
3. A faible affluence – 20 €

* voir les zones précisées sur les cartes ci-dessous. Ces zones ont été définies en fonction des affluences des éditions précédentes.

Critère 2 - Production PRINCIPALE* :

1. Classe 1 – 40 € : oléiculture, viticulture, bière, viande, apiculture
2. Classe 2 – 30 € : pains, safran, produits laitiers, œufs, spiruline, fruits secs, escargots, fruits rouges, plantes aromatiques et médicinales, horticulture, pépinière
3. Classe 3 – 20 € : fruits, légumes, grandes cultures, ânes, chevaux

* Sur les fermes diversifiées, prise en compte de la production qui constitue le plus de Chiffre d'Affaires à l'année

* Classification définie selon le potentiel de vente à l'occasion de l'événement

Critère 3 - Petite restauration :

- Collation, petit déjeuner/goûter - 20 €
- Assiette/repas fermier - 40 €

Découpage géographique 2022

